

Rapport du conseil communal du 12/11/25



Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet,

Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérer, Conseillers;

Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;

Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

Excusés :

Monsieur Alain Collienne, Monsieur Emmanuel Radoux, Conseillers;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Considérant que le groupe MCS Citoyen a fait remarquer, préalablement à la présente séance, que l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ne prévoyait pas que soit repris au procès-verbal la réponse du Collège lorsqu'un point supplémentaire a été inscrit à l'ordre du jour à la demande d'un Conseiller communal ;

Considérant que le Conseil communal marque son accord afin que le texte de la réponse du Collège donnée en séance du 15/10/2025 pour le point 43 « Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Beaufays conseiller communal - Pollution lumineuse : action - sensibilisation - taxe sur les enseignes lumineuses : dérogation conditionnée - Approbation" ne soit pas repris au procès-verbal de la séance ;

2. Modification budgétaire n°2 du CPAS - Exercice 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 4 « abstentions » (MCS + Ecolo)

3. Rapport annuel sur les synergies entre la Commune et le CPAS - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

4. Prolongation du congé de maternité d'une conseillère de l'action sociale - Désignation d'une remplaçante - Prise d'acte

Pas de vote pour ce point

5. Coût-vérité de la gestion des déchets ménagers – Budget 2026 – Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

6. Taxe sur la gestion des déchets des entreprises - Approbation

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)

MCS : « Est-il prévu une dérogation pour les petites ASBL ou les associations de faits qui ne sont pas des producteurs de déchets ? »

Il y a des exonérations pour les écoles, entreprises en faillite, société sans personnalité juridique, certaines associations agricoles, Les ASBL n'auraient pas droit à une exonération ? «

Réponse de Monsieur le Bourgmestre : « Non »

MCS : « Ne peut-on pas le prévoir ? »

M. le Bourgmestre : « A part sur la parole de l'ASBL c'est difficile de savoir ce qu'il y a comme déchet ou non ? on ne sait pas chiffrer. »

Mme Malherbe, échevine : « Il y a une taxe fixe parce que les ASBL mettent des PMC, des cartons... Si vous ne mettez pas de poubelle vous ne payez pas la taxe variable. »

M. Leerschool, conseiller : « Les exonérations pour les associations agricoles, est-ce seulement à Sprimont ? »

Mme Peutat, MCS : « Qu'est-ce que tu entends par associations agricoles. Le siège social peut être chez un privé ? »

MCS : « Une association de faits devrait aussi payer la taxe ? c'est plutôt vague.

C'est disproportionné par rapport aux ASBL. En consultant le Moniteur, on voit le statut social et l'ASBL pourrait demander une dérogation. Je ne dis pas qu'il faut l'offrir d'office. »

M. le Bourgmestre : « Si elle fait un barbecue par exemple, elle fait des déchets. »

MCS : « Dans le cadre des ASBL, si le fait d'avoir un siège social sur la commune implique qu'on paie la taxe ... »

Mme Ummels, échevine : « Comment l'ASBL pourrait-elle prouver qu'elle ne fait pas de déchet, on ne va pas savoir l'objectiver ? On devra faire des recherches. »

MCS : « Non, vous ferez des recherches à partir du moment où l'ASBL vous demandera la dérogation. »

7. Taxe sur la gestion des déchets des ménages - Exercice 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

8. Accord Tax on Pylons III - Adhésion au droit de tirage - Information

Pas de vote, il s'agit d'une information

MCS : « On doit être conscient qu'en adhérant à cela, on adhère au déploiement des antennes et on accepte de ne plus rien avoir à dire, on perd un moyen de pression. »

9. Convention de partenariat entre la bibliothèque de Sprimont, les bibliothèques de Chaudfontaine et le Foyer Culturel de Sprimont - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

10. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 1er décembre 2025 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 2 « abstentions » (Indépendant)

11. Demande de GENERAL CONSTRUCTION S.A. - Création d'une nouvelle voirie communale comprenant 6 emplacements de parking - Avenue du Banneway - Approbation

Ce point a été approuvé avec 16 voix « pour » et 6 « abstentions » (MCS, PS, Ecolo)

Sur le principe de la construction d'une nouvelle voirie, nous pourrions éventuellement être favorables, s'inscrivant dans une logique de gestion optimisée du territoire communal.

Cependant, ce n'est qu'à l'occasion du Conseil de ce jour que nous apprenons que l'intégration de l'Avenue du Banneway dans le domaine public, par prescription acquisitive que nous avons acceptée en séance du conseil du 21 août dernier, n'était pas un acte isolé, mais visait à préparer, à très court terme, la création d'un lotissement incluant une nouvelle voirie et la construction de six habitations.

Or, ce projet de lotissement n'a fait l'objet d'aucune mention lors de la procédure d'intégration de la première voirie. Nous déplorons vivement cette opacité de la procédure. L'absence d'une information complète, liant l'intégration de la voirie à un projet urbanistique d'envergure, nous empêche d'apprécier ce dossier dans sa globalité et dans sa pleine justification. Le citoyen et les conseillers sont en droit d'attendre une présentation exhaustive des intentions de la Commune.

Par conséquent, nous tenons à marquer notre désapprobation quant à la méthode utilisée. Nous nous abstenons sur ce point, et nous le faisons pour cette unique raison : **dénoncer le manque de clarté et l'opacité qui ont entouré la présentation de ce projet.**

Nous invitons solennellement le Collège communal à faire preuve dorénavant d'une transparence et d'une exhaustivité totales dans la présentation de ce type de dossiers. Lorsque l'intégration d'une voirie est intrinsèquement liée à un projet de lotissement futur, ces deux éléments doivent être présentés conjointement, afin que le Conseil et les citoyens puissent délibérer en toute connaissance de cause.

Selon Mme Ummels, échevine, il n'y a pas de lien entre les deux points.

M. Leerschool, conseiller : « Quand j'ai posé la question pourquoi, on nous a dit pour le déblayement et vous ne nous avez jamais parlé du projet présenté aujourd'hui. Vous auriez pu nous dire qu'il y avait une demande d'urbanisme de Général Construction. »

MCS : « Un lotissement au bout d'une voirie privée, avec une simple servitude de passage, je ne suis pas certain que la Région Wallonne aurait accepté un lotissement dans l'issue d'une voie privée. »

Mme Ummels, échevine : « La Région Wallonne n'avait aucune réticence. »

En ce qui concerne la perméabilité des voiries, un revêtement perméable, type dolomie, produit en région wallonne serait préférable au tarmac.

Le Collège : « On suit la Région, il y aura des obligations. »

Les constructions telles que prévues, vu leur prix, ne seront manifestement pas accessibles à un public jeune et/ou en recherche d'emploi et/ou à faible revenu. Il existe pourtant d'autres solutions d'habitations, de plus en plus abordées dans des réunions d'informations, des colloques : habitat groupé, partagé ...

12. Recours au Conseil d'Etat - Autorisation d'ester en justice et ratification de la désignation d'un avocat - Transformation d'un garage en habitation permanente et transformation d'une habitation existante en gîte d'une capacité de 9 personnes - Approbation - 152/24

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour », 2 « abstention » (Indépendants) et 3 voix « contre » (MCS)

13. Recours au Conseil d'Etat - Autorisation d'ester en justice et ratification de la désignation d'un avocat - Régularisation du changement d'affectation d'une habitation existante en hébergement touristique de 8 personnes - Approbation - 67/25

idem vote précédent

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour », 2 « abstention » (Indépendant) et 3 voix « contre » (MCS)

Remarques pour les points 12 et 13 :

A Hayen, il y a 2 gîtes, à Andoumont : 0

Mme Ummels, échevine : « Le collège n'est pas contre mais veut que cela reste avant tout des endroits pour les villageois. Je peux vous citer des gîtes dans lesquels la police doit intervenir régulièrement. »

MCS : « Le but de la famille est de garder la maison de famille et de pouvoir la rentabiliser un peu et pouvoir y venir. Il y a eu un précédent, combien est-ce que cela a coûté à la commune d'ester en justice ? Certaines des réclamations qui ont été considérées comme pertinentes nous laissent vraiment perplexes. »

14. Aliénation d'un véhicule Balayeuse de rue RAVO - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

15. Aliénation d'un véhicule Camion Man 4x4- Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

16. Aliénation d'un véhicule Pelle sur pneus CASE - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

17. Aliénation d'un véhicule Tractopelle JCB - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

18. Marché conjoint de Fournitures - Accord-cadre pour la fourniture et pose de mobilier de bureau - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

19. Marché conjoint de Fournitures - Fourniture de matériel de signalisation intérieure de sécurité et incendie, signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie 2026-2028 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

20. Marché de Fournitures - Achat d'une remorque benne basculante - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

21. Marché de Fournitures - Achat d'auto-laveuses pour les services communaux - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

22. Enseignement communal - Organisation de l'enseignement primaire au 01.10.2025 et fixation du cadre maternel pour l'année scolaire 2025-2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Questions orales d'actualité

Comme prévu par l'article 77 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal, **Monsieur Beaufays (MCS)** a transmis au directeur général f.f. le texte de sa question orale d'actualité.

Le texte lu est par conséquent repris en intégralité dans le présent procès-verbal : Mon intervention porte aujourd'hui sur l'impact direct de certaines décisions et orientations prises au niveau fédéral par la coalition MR-Engagés, qui est également notre majorité communale.

Nous savons tous que les politiques fédérales, en particulier celles concernant l'activation des chômeurs et les projets de dispositions culturelles, ont des répercussions concrètes et non négligeables sur la vie de nos concitoyens.

- D'une part, les mesures fédérales visant la remise à l'emploi des chômeurs de longue

durée, si elles visent un objectif louable, peuvent générer des coûts supplémentaires pour le CPAS ou des tensions sur les finances communales si elles ne sont pas compensées adéquatement, ce qui pourrait potentiellement mener à une pression sur l'augmentation des taxes communales ou la diminution de certains services de proximité.

- D'autre part, les discussions en matière de culture peuvent avoir un impact sur les subventions ou le cadre d'action de nos associations et infrastructures culturelles locales.

Ces politiques fédérales, portées par les partis qui composent votre majorité, MR et Engagés, impactent directement les citoyens de notre commune qui en subissent les conséquences (hausse potentielle des taxes, diminution des services, incertitude pour le secteur associatif).

Nous avons certains diront la chance, d'autres diront du moins l'avantage, d'avoir une majorité communale dont les membres ont des liens organiques et politiques privilégiés avec les décideurs au niveau fédéral. Ces liens partisans signifient que vous êtes ni plus ni moins co-responsables de ces politiques.

Ma question est donc la suivante :

Quelles démarches spécifiques, concrètes et documentées, le Collège et les membres de la majorité ont-ils menées auprès de leurs partis respectifs (MR et Engagés) et des ministres fédéraux concernés pour :

- d'une part, pour anticiper les impacts financiers et sociaux des politiques d'activation sur notre commune et notre CPAS ?
- Mais aussi pour plaider pour une compensation financière juste et suffisante afin d'éviter que le poids de ces réformes ne soit reporté sur les finances communales et, in fine, sur les contribuables locaux par une augmentation des taxes ?
- Et enfin pour tenter d'atténuer les effets jugés négatifs ou non pertinents de ces politiques sur notre territoire, notamment en matière culturelle ou sociale, en faisant valoir la réalité de terrain de notre commune ?

Le Collège répond que ses membres interpellent régulièrement les Ministres, soit directement lors d'une rencontre, mais également via leur cabinet.

Le Collège attire l'attention qu'il est également important de faire la part des choses entre l'information et la désinformation qui peut circuler et qu'il est également important d'attendre de voir ce qui sera effectivement mis en place. Il ne faut toutefois pas nier qu'il va être nécessaire de faire des économies.

Le MCS demande à avoir connaissance des écrits relatifs à l'intervention de nos mandataires communaux MR et Les Engagés auprès de leurs collègues au niveau fédéral. Ces derniers répondent qu'il n'y a pas d'écrit, juste des interventions orales.